

# Commission des finances et de l'audit

## Séance du 6 octobre 2022

Décision CFA n° 2022-09

### **MIGRATLANE**

### **Caractérisation de l'utilisation de l'arc Atlantique Nord-Est par les migrateurs terrestres et l'avifaune marine à l'aide de méthodes complémentaires**

La Commission des finances et de l'audit de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Office français de la biodiversité et en particulier son article L.131-11-1 relatif à la constitution de commissions spécialisées au sein du Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-31, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité et en particulier ses articles R.131-28-5 relatif aux attributions des commissions spécialisées, R.131-28-6 relatifs aux attributions pouvant être déléguée au directeur général par le Conseil d'administration ; R.131-28-7 et R.131-28-9 relatif aux conditions d'exécution des délibérations ; R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ; R.131-31 relatif aux compétences du commissaire du gouvernement ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité du Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-03 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-04 du Conseil d'administration du 3 mars 2020 portant délégations de pouvoir au Directeur général au titre du décret n° 2019-580 ;
- ▶ **Vu** la décision n° 2020-DG-21 du 28 avril 2020 portant composition et fonctionnement de la commission consultative des marchés publics (CCMP) de l'OFB ;
- ▶ **Vu** le rapport de présentation et d'attribution présenté à la séance de la CCMP du 6 septembre 2022, et signé par le Directeur des Finances,
- ▶ **Vu** l'avis favorable de la commission consultative des marchés publics de l'OFB lors de la séance du 6 septembre 2022 ;

et après avoir valablement délibéré,

## D É C I D E

### ARTICLE 1 :

La Commission des Finances et de l'Audit approuve la conclusion par l'OFB du marché n° 2022-16 relatif à la caractérisation de l'utilisation de l'arc Atlantique Nord-Est par les migrateurs terrestres et l'avifaune marine à l'aide de méthodes complémentaires avec les attributaires et pour les montants suivants :

**Pour le Lot 1 : Coordination, synthèse et dissémination des résultats du programme :**

▶ **Attributaire** : FEM pour un montant de 447 050 € HT sur la durée globale du marché.

**Pour le Lot 2 : Télémétrie sur les migrateurs terrestres et oiseaux marins :**

▶ **Attributaire** : MNHN pour un montant de 2 500 000 € HT sur la durée globale du marché.

**Pour le Lot 3 : Suivis acoustiques ornithologiques et à ultrasons (sur des stations à la côte, des points fixes en mer et/ou des navires d'opportunité) :**

▶ **Attributaire** : MNHN pour un montant de 1 299 753 € HT sur la durée globale du marché.

**Pour le Lot 4: Radars installés à terre, à la côte ou en mer (radars ornithologiques dédiés ou exploitation de radars météorologiques) :**

▶ **Attributaire** : BIOTOPE pour un montant de 2 493 907 € HT sur la durée globale du marché.

**Pour le Lot 5 : Campagnes aériennes en mer (par observations visuelles et/ou digitales) :**

▶ **Attributaire** : ECOSPHERE pour un montant de 1 457 460 € HT sur la durée globale du marché.

**Pour le Lot 6 Application de méthodes d'analyse multimodale des différentes données produites dans le cadre du programme et issues d'autres projets :**

▶ **Attributaire** : CNRS – CEFE pour un montant de 699 874 € HT sur la durée globale du marché.

### ARTICLE 2 :

Le Directeur général de l'OFB est autorisé à signer puis notifier le marché visé.

Le Directeur général délégué aux ressources,  
chargé du secrétariat de la Commission  
des finances et de l'audit



Denis CHARISSOUX

La Présidente  
de la Commission des finances et de l'audit,



Régine TOUFFAIT